

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire de la municipalité, mardi le 1^{er} février 2022 à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Charles Fortin, René Frappier, Yves Frappier et Réjean Veillette formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Marcel Roy.

Monsieur Pierre Paul, directeur général/greffier-trésorier.

Étaient absents : Daniel Favreau et Armande Bouchard.

ORDRE DU JOUR

1. Séance à huis clos et sous enregistrement.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Procès-verbal de la session régulière du 11 janvier 2022.
4. Lecture de l'état financier mensuel et adoption des comptes.
5. Correspondance.
6. Période de Questions?
7. Compte rendu, de la MRC d'Abitibi-Ouest, de la Régie d'incendie, de la Régie des Déchets et autres dossiers.
8. Résolution et attestation concernant l'administration Revenu Québec.
9. Adhésion de l'inspecteur municipal à COMBEQ
10. Renouvellement ADMQ 2022 incluant **formation**.
11. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus et élues.
12. Problèmes de valves pour l'eau des résidences du village.
13. Maire suppléant
14. Distribution des dossiers aux élus.
15. Formation obligatoire <<Le comportement éthique >>
16. Résolution subvention MTQ, PAVL-ERL 2021 entretien routes 1 & 2
17. Résolution mise aux normes de 3 règlements pour la SQ
18. Périodes de questions?
19. Varia ...
1. _____
2. _____
3. _____
20. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTIONS

1. SÉANCE À HUIS CLOS

2022-02-27

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui a continuellement été renouvelé par voie de décrets successifs depuis cette date;

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et sous enregistrement.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2022-02-28**

Il est proposé par le conseiller Réjean Veillette,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2022-02-29**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER

Il est proposé par la conseiller Réjean Veillette,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2022 soit accepté tel que
présenté.

4. LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS ET ADOPTION **2022-02-30**
DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que les états financiers ainsi que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un
montant de vingt-milles cent quatre-vingt-huit dollars et trente-cinq sous (26 188.35 \$)
pour les fournisseurs et un montant de six mille cent-quatre-vingt-huit dollars et vingt
sous (6 131.20\$) pour les salaires, pour un total de trente-deux mille trois cent dix-neuf
dollars et cinquante-cinq sous (32 319.55\$).

Pierre Paul
Directeur général/greffier-trésorier

5. CORRESPONDANCE

Le directeur général greffier/trésorier Pierre Paul fait état de la correspondance reçue.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS?

Pas de question.

Étant donné la séance à huis clos, les citoyens & les citoyennes avaient jusqu'à 17h00
le 1^{er} février 2022, pour faire parvenir leurs questions.

7. COMPTES-RENDUS DE LA MRC ABITIBI-OUEST, DE LA RÉGIE
D'INCENDIE, DE LA RÉGIE DES DÉCHETS ET COMPTE RENDU DES
CHEMINS

Monsieur le maire Marcel Roy, fait un compte rendu de la réunion du conseil
d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest de janvier 2022.

Le conseiller Yves Frappier fait un compte rendu de la réunion de la Régie
intermunicipale d'incendie de Roussillon tenue le 26 janvier 2022.

Le conseiller Réjean Veillette fait un compte rendu de la réunion de la Régie
intermunicipale des déchets de janvier 2022.

8. RÉSOLUTION ET ATTESTATION CONCERNANT **2022-02-31**
L'ADMINISTRATION À REVENU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

QUE : madame Priscillia Lefebvre, n'étant désormais plus employée par la municipalité de Chazel, soit retirée de la liste des représentants autorisés auprès de Revenu Québec.

9. ADHÉSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À COMBEC 2022-02-32

Il est proposé par le conseiller Réjean Veillette,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chazel donne son approbation pour la dépense pour le coût de l'inscription de l'inspecteur municipal monsieur Jean-Guy Hébert à la COMBEC (380.00\$ + taxes divisées à part égale à toutes les municipalités faisant parties de l'entente). Et ce selon l'entente signée.

10. RENOUELEMENT ADMQ POUR PIERRE PAUL 2022-02-33

Le montant de l'adhésion à L'ADMQ autorisé à la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022 était de 495.00\$ (+ taxes), la facture reçue à cet effet étant de 939.00\$ (+taxes), celle-ci inclut une formation pour toutes les nouvelles adhésions de 444.00\$. Un montant de 1 000.00\$ ayant été budgété pour la formation du directeur général et ce, pour l'année 20221.

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Réjean Veillette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
Que cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

11. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS & ÉLUES

Selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 357. Tous les élus doivent compléter la <<Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal>> et ce, avant le 15 février 2022.

12. PROBLÈME DE VALVES POUR L'EAU DES RÉSIDENCE DU VILLAGE 2022-02-34

Suite à un problème d'un citoyen voulant effectuer de réparations à sa plomberie à sa résidence du village

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
Que le directeur général vérifie auprès de la compagnie Eau Claire Québec de Rouyn-Noranda, s'il pourrait y avoir des solutions afin de régler le problème de qualité de l'eau potable du village.

13. MAIRE SUPPLÉANT 2022-02-35

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
Que le conseiller Réjean Veillette le nouveau maire suppléant pour la durée du présent mandat.

14. DISTRIBUTION DES DOSSIERS MUNICIPAUX 2022-02-36 **ET DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Réjean Veillette

- Responsable du comité MADA (avec Marcel Roy, Armande Bouchard, Pierre Paul)
- Second répondant de la salle communautaire

Conseiller siège # 2 : Daniel Favreau

- Responsable au comité Bellefeuille
- Responsable comité de développement

Conseiller siège # 3 : René Frappier

- Responsable sécurité routière
- Responsable des Chemins

Conseillère siège # 4 : Armande Bouchard

- Signature des chèques
- Responsable de la salle communautaire (avec Charles Fortin)
- Responsable du Comité des loisirs

Conseiller siège #5 : Réjean Veillette

- Maire suppléant
- Responsable à la Régie intermunicipale des déchets

Conseiller siège # 6 : Yves Frappier

- Responsable à la Régie intermunicipale Roussillon des incendies

15. FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

(COMPORTEMENT ÉTHIQUE)

Le directeur général verra à trouver des dates de formation, le plus possible en soirée afin d'accommoder les élus et reviendra auprès des membres du conseil.

16. RÉOLUTION DEMANDÉE PAR LE MTQ POUR

2022-02-37

LES SUBVENTIONS REÇUES POUR NOS CHEMINS EN 2021

Il est proposé par le conseiller René Frappier, appuyé par le conseiller Réjean Veillette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chazel autorise la résolution pour la subvention reçue du MTQ de cent-soixante-milles sept-cent-quarante-trois dollars (160 743.00\$) en 2021 pour le programme PAVL-ERL.

17. RÉOLUTION POUR LA MISE AUX NORMES DE

2022-02-38

TROIS RÈGLEMENTS POUR LA SURETÉ DU QUÉBEC

Afin d'uniformiser les règlements municipaux des 21 municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, dont l'application revient à la Sureté du Québec, un travail a été fait à ce sujet et le coût est de sept-mille deux cents dollars (7 200.00\$) maximum (8 000.00\$) réparti aux 21 municipalités (pour Chazel 86.76\$)

1. Problème de qualité de l'eau d'un citoyen et d'une citoyenne du village.

Pour faire suite à la visite des deux citoyens aux bureaux de la municipalité, ceux-ci nous informent vidéo à l'appui, des problèmes récurrents avec la qualité l'eau de la municipalité. Même si ces citoyens changent les filtres de leur adoucisseur d'eau tous les mois, la problématique perdure toujours.

Après discussion à la présente séance du conseil municipal, il est convenu de prendre la résolution suivante :

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller Charles Fortin, et résolu à l'unanimité conseillers présents

Que la municipalité vérifie auprès de la compagnie Eau Claire Québec de Rouyn-Noranda, si celle-ci aurait des solutions à proposer à la municipalité de Chazel, afin de régler ce problème de qualité de l'eau de la municipalité.

2. Transporteurs de bois circulant sur le territoire de la municipalité

Il est signalé que la semaine dernière seulement, à 3 reprises des transporteurs de bois circulant sur notre territoire ont perdus 13 billots et 9 billots sur nos chemins et routes. Exposant nos citoyens et autres automobilistes à de grave danger pour leur sécurité en circulant sur nos chemins et routes. Ce problème perdure depuis longtemps et rien ne se règle malgré les plaintes de la municipalité.

Il est donc convenu que la municipalité porte plainte au MTQ, ainsi qu'à la compagnie à qui ce bois est acheminé.

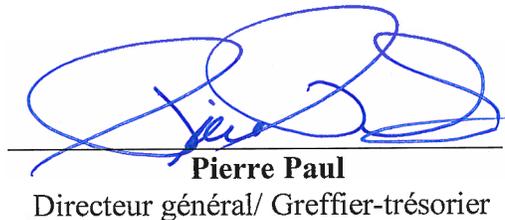
LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**2022-02-40**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h20.



Marcel Roy,
Maire



Pierre Paul
Directeur général/ Greffier-trésorier

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 1^{er} mars 2022.